

**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-10-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)****SÉANCE DU 03 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le trois février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

N° 10/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 27 janvier 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 février 2026

Objet de la délibération :Convention SATE 2026-2028
avec le Département du Doubs

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	0
· Dont représenté(e)s	5
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Estelle BOURNEZ par Christophe JOUVIN, Christophe FAIVRE-PIERRET par Angèle LIME, Maxime GROSHENRY par Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET par Jean-Pierre CUNCHON, Patrick SEBILE par Patricia LABERTERIE

Suppléé(e)s

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie LAURENT, Romuald MAUGAIN, Alain MONNIER, Mireille PICARD, James PROUTEAU, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s Jean-Michel BELPOIS, Joel BOLE, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Nathalie KOWAL-BONDY, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah FAIVRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions financières suivantes :

- 0,35 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif : $0,35 \text{ €} \times 26\,929 \text{ hbts} = 9\,426 \text{ €}$

Cette rémunération n'est recouvrable que si elle excède 25 €.

Pour bénéficier de cette assistance, la Communauté de communes doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention communiquée à l'ensemble des conseillers communautaires en annexe du pré-rapport, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Afin de pouvoir bénéficier, en 2026, de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau, selon les modalités exposées précédemment, la Communauté de communes Loue Lison doit aujourd'hui en exprimer la demande et le conseil communautaire est sollicité sur ce point.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-10-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Décide de solliciter, pour 2026, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de l'assainissement collectif
- Décide d'inscrire, (si la contribution excède 25 €) au budget 2026, une enveloppe de 9426 € au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique,
- Autorise le Président à signer, au nom de la Communauté de communes Loue Lison, la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

Fait et délibéré en séance, le 03.02.2026

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

